

Séjour sportif du BOUC Handball





Du 21 au 25 Juillet 2025



SÉJOUR BOUC HANDBALL

Pour les filles et garçons
nés entre 2007 et 2011



DINARD

Centre sportif de
SPORT BRETAGNE



TARIF : 500€

Inscription : valentin.lermusiaux@gmail.com

Descriptif du séjour

Séjour au centre sportif SPORT BRETAGNE à Dinard dans le département Ille-et-Vilaine en Bretagne

Participants : 19 jeunes garçons et filles nés en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, tous licenciés à la FFHB.

Tarif :

Le séjour est au tarif de 500€ comprenant le transport, l'hébergement, les repas (sauf pique-nique du lundi midi) et les activités.

Horaires et dates du séjour :

Les enfants seront accueillis pour une durée de 4 nuits consécutives, du 21 Juillet au 25 Juillet 2025.

Départ : Lundi 21 Juillet 2024 à 7h30 pour l'accueil des enfants. Départ du gymnase Ambroise à 8h00.

Retour : Vendredi 25 Juillet 2024 à 19h30 au gymnase Ambroise de Beauvais.

Organisateur :

Nom : Beauvais OUC Handball (représenté par M. SAYON David)

Adresse : 31 rue du pré martinet, 60000 Beauvais

Mail : 5760005@ffhandball.net / valentin.lermusiaux@gmail.com

Tel : 07.81.67.71.81 / 06.31.95.44.34

Lieu d'implantation :

Lieu : Centre sportif SPORT BRETAGNE

Adresse : 24 rue des Marettes, 35802 DINARD

Tel : 02.99.16.34.16

Equipe encadrante :

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOMES	CONTACT
LERMUSIAUX	Valentin	Responsable	BAFA, LICENCES STAPS, PSC1	06.31.95.44.34
GRUBSKI	Quentin	Animateur / Assistant sanitaire	BPJEPS APT, BAFA, PSC1	06.13.19.23.44
PORTEVIN	Killian	Animateur	DEUST STAPS, PSC1	06.31.48.39.65
DEGEZ	Lili Octobre	Animatrice	/	????

*BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducateur populaire et du sport.

*STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportive

*PSC 1 : Prévention et secours civique de niveau 1

*BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Objectifs pédagogiques

Promouvoir des valeurs de vivre ensemble, d'entraide et de solidarité. Les jeunes participeront à l'ensemble des tâches de la vie quotidienne : établir des règles de vie et les respecter, partager les espaces communs avec d'autres groupes, courses quotidiennes, mise en place des activités...

Permettre aux jeunes d'acquérir une certaine autonomie lors du séjour. A travers le choix des activités lors des temps libre, les quartiers libres, la responsabilité de leurs affaires et du rangement de leur chambre.

Sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement. Tri sélectif des déchets, en s'assurant de rendre les espaces utilisés lors des activités plus propres qu'ils étaient et en organisant des sessions de ramassage des déchets sur la plage par exemple.

Véhiculer le goût à l'effort à travers les activités physiques et sportives mise en place comme la randonnée, le footing, le handball et beach handball, le beach volley, activités nautiques...

Ouverture à la culture en visitant le patrimoine local à travers des jeux au cœur des centres historiques.

Renforcer les liens entre nos jeunes joueurs. Qu'il permette également de découvrir les éducateurs sous un rôle différent que celui du gymnase. Se découvrir dans d'autres circonstances qu'au club de handball. Créer des souvenirs et de nouvelles amitiés dans le rire et la bonne humeur.

Organisation du séjour



Hébergements :

*

Sport Bretagne accueille des organisations sportives, associatives et professionnelles, durant des séjours personnalisés, afin de les aider à atteindre leurs objectifs (cohésion équipe, remise en forme, performance...). Situé au cœur de la cité balnéaire de Dinard, à 200 m des plages, sur la Côte d'Emeraude, Sport Bretagne dispose d'un site d'accueil exceptionnel, permettant aux organisations sportives et éducatives mais aussi aux entreprises privées, d'organiser leurs séjours sportifs. Grâce à des installations sportives, d'hébergement et de restauration concentrées sur une même unité de lieux, toutes les conditions sont réunies pour accueillir les séjours sportifs.

Le site de Dinard propose deux bâtiments d'hébergement positionnés l'un en face de l'autre, dans un environnement calme : le *Granville* et le *Marettes*. Ces deux espaces sont placés au cœur de notre site ... et certaines chambres disposent même d'une vue mer. Au total, notre capacité d'hébergement est de 150 lits, répartie en 107 chambres, simples ou doubles. A noter que 27 chambres sont équipées pour accueillir des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Rénové en 2016, notre hébergement est adapté à tous les types de publics : sportifs, scolaires et entreprises. En 2022, notre site de Dinard a accueilli plus de 20 000 nuitées et quelques 8 800 personnes au niveau de l'hébergement. D'une surface comprise entre 8 m² (chambre simple) et 25 m² (chambre double PMR), nos chambres sont équipées à minima d'un lavabo, et pour la grande majorité de douches et WC.

* : Informations trouvées sur le site internet du centre sportif « SPORT BRETAGNE »

Restauration : *

L'ensemble de notre équipe de restauration vous accueille au Rez-de-Chaussée du *Granville*, dans un espace agréable, lumineux et porté vers l'extérieur. Sous forme de self, notre espace de restauration est ouvert 7 jours sur 7 et vous propose : petit-déjeuner, déjeuner et dîner.

L'équipe de restauration propose des produits qui favorisent les circuits courts, tout en intégrant toujours plus d'aliments issus de l'agriculture biologique. Aussi, les parts individuelles ont été abandonnées pour limiter les emballages plastiques et le gaspillage alimentaire. Des plats végétariens sont également proposés plus fréquemment sur les menus hebdomadaires.

Avec 120 places assises dans notre espace de restauration, nous sommes en mesure d'accueillir plusieurs groupes. En fonction des réservations, des créneaux horaires peuvent vous être proposés afin de fluidifier votre accès à nos services. En 2022, 41 900 repas (hors petit-déjeuner) ont été servis dans notre espace de restauration.

Horaires du lundi au vendredi :

- 6h45 à 8h15 : Petit-Déjeuner (*fermeture de l'espace à 8h30*)
- 12h00 à 13h00 : Déjeuner (*fermeture de l'espace à 13h30*)
- 18h45 à 20h15 : Dîner (*fermeture restauration à 20h30*)

* : Informations trouvées sur le site internet du centre sportif « SPORT BRETAGNE »

Installations sportives : *

L'ensemble de nos infrastructures sportives intérieures et extérieures sont situées à deux minutes à pied du bâtiment *Granville* (hébergement, restauration, cafétéria), au cœur de notre site dinardais. Pour vos exercices physiques, de récupération ou de cohésion, profitez de la plage de Saint-Enogat (5 minutes à pied de nos infrastructures sportives) pour passer un moment particulier.

Le site de Dinard dispose d'infrastructures intérieures et extérieures qui doivent être réservées auprès de notre service « Accueil » à l'occasion de votre séjour.

- 2 salles omnisports, dont une en parquet et une en Taraflex
- 2 salles de danse et fitness
- 1 salle de boxe (2 rings + sacs de frappe)
- 1 dojo (tatamis de judo)
- 1 salle d'agrès avec fosse (600 m2)
- 1 praticable de gymnastique
- 1 plateau extérieur multisport
- 2 terrains de beach-volley

Pour notre séjour, nous utiliserons une salle omnisport pour pratiquer le handball et divers jeux sportifs. Nous l'avons réservé tous les matins et après midi de notre séjour afin de pouvoir pratiquer le plus régulièrement possible mais aussi dans le cas où le temps ne nous permette pas de réaliser nos activités extérieures.

Organisation du séjour

Transport :

Le transport des jeunes est compris dans le séjour. Ils seront transportés en minibus de Beauvais jusque Dinard. Sur place, nous devrions essentiellement nous déplacer à pied sauf pour les trajets plus longs où nous nous déplacerons en minibus.

Sécurité

Bien que les règles de vie soient établies avec les jeunes, les animateurs seront garants de leur sécurité et du bien-être de tous. A ce titre, ils définiront un certain nombre de règles non négociables. Le nombre de jeunes participant à ce séjour a été pensé de manière à ce que les quotas d'encadrement puissent toujours être respectés (8 par animateurs dans l'eau et 12 par animateur pour les autres activités).

Il sera imposé de joindre à l'inscription un certificat d'aisance aquatique par jeune inscrit. En effet, nous serons amenés à nous baigner en mer et réaliser des activités aquatiques. Ainsi par sécurité, il est nécessaire que les jeunes soient à l'aise dans l'eau. Le test permet de s'assurer que le jeune est apte à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes, réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes, nager sur le ventre pendant vingt mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Ce test peut être réalisé dans une piscine publique ayant des professionnels formés. Le document est disponible en ANNEXE.

Santé :

Lors du séjour un encadrant sera désigné comme Assistant Sanitaire. Il aura la mission d'assurer le suivi médical de vos enfants lors du séjour. (soin de blessures légère, suivi de traitement médicamenteux sur ordonnance, être à l'écoute des enfants ...) Il est important de remplir avec attention la fiche sanitaire de liaison, cette fiche servira à l'Assistant Sanitaire de veiller à la sécurité de vos enfants. Il est strictement interdit pour les encadrants de donner un médicament aux enfants, il est donc important de délivrer une ordonnance valide à l'Assistant Sanitaire en cas de traitement.

- L'autorisation expresse donnée par le responsable légal de l'enfant de pouvoir «soigner» si besoin est. Cette autorisation est intégrée à la «Fiche Sanitaire de Liaison»
- Des ordonnances valides, et des médicaments dans leur boîte d'origine, marquées au nom de l'enfant, et accompagnée de leur notice.
- Même si l'enfant est autonome dans son traitement lorsqu'il est à la maison, durant le séjour les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité de l'Assistant Sanitaire. Ils devront être obligatoirement donnés à l'accueil du séjour.
- Enfin, si un enfant tombe malade pendant le séjour, aucun traitement, même le plus « léger » ne sera donné sans avoir au préalable consulté un médecin.

Information des familles

Pour des raisons de sécurité évidentes, les animateurs disposeront de leur téléphone portable ! Cependant, afin de ne pas perturber la vie du camp, nous demanderons aux parents de n'appeler sur ces téléphones qu'en cas d'urgence. Un groupe de discussion sur la plateforme WhatsApp sera créé pour la communication quotidienne. En cas de besoin et/ou d'urgence, les responsables légaux de l'enfant seront contactés par téléphone.

Rangement des chambres et des affaires personnelles

Les jeunes seront responsables de la tenue de leur chambre et de leurs affaires. Ils devront également respecter le bien-être de leurs compagnons de chambre, notamment le respect du sommeil. Ils devront veiller à bien s'organiser pour ne rien perdre ou abîmer. Les animateurs interviendront s'ils jugent que la propreté des chambres, des salles de bain n'est pas suffisante.

Argent de poche

Les jeunes peuvent apporter de l'argent de poche sous leur entière responsabilité. Ils en disposeront comme ils le souhaitent SAUF si les animateurs jugent que les dépenses sont excessives (achat abusif de bonbons, gâteaux...).

Objets de valeur

Tout comme l'argent de poche et le reste de leurs affaires, les jeunes seront responsables de tous les objets qu'ils apportent. Lors des activités, nous demanderons aux jeunes de ne pas emporter ces objets avec eux, afin de limiter les pertes / vols / casse. En ce qui concerne les téléphones portables, ils sont autorisés. Leur temps d'utilisation sera réglementé, en accord avec les règles de vies mises en place par les jeunes en début de séjour.

Veillées et temps de repos

Des veillées seront organisées avec les jeunes et les horaires de coucher seront définis ensemble en fonction des horaires du réveil du lendemain. Les animateurs seront toutefois attentifs à ce que le temps de repos soit suffisant afin de permettre aux jeunes de récupérer sur le plan physique et mental.

Quartier libre

Il est prévu que nous organisions des quartiers libres au sein du centre dans lequel nous logeons ainsi que dans les lieux de visites afin que les jeunes puissent acheter des souvenirs. Ces quartiers libres feront l'objet de règles de sécurité très précises concernant les horaires et les zones autorisées. Il ne pourra être effectué que par groupes de trois minimums.

Règles de vie

La participation au séjour est soumise à l'acceptation totale de ces règles de vie et de sécurité.

Règles non négociables :

- Il est strictement interdit de sortir du site dans lequel nous logeons sans être accompagné par un animateur
- La baignade se fera seulement sur les plages et piscines disposant d'un surveillant de baignade qui sera prévenu de la venue du groupe
- Les jeunes respecteront les recommandations des animateurs concernant les déplacements
- Les jeunes veilleront à couvrir leur tête, à mettre régulièrement de la crème solaire et à bien s'hydrater
- La consommation d'alcool ou de tabac est interdite (vapoteuse également)
- Les relations intimes sont interdites

Respect des autres :

Aucune forme de violence ne sera tolérée : violences physiques, psychologiques (vexation, jugement de valeur), verbales, jeux dangereux... Les jeunes devront faire attention aux affaires des autres et ne s'en servir que si elles leur ont été prêtées. Tout vol sera sévèrement sanctionné. Les jeunes devront respecter le sommeil des autres jeunes de leur chambre. Nous mettrons en avant un climat de bienveillance entre les jeunes ainsi qu'entre jeunes et adultes.

Respect du lieu et du matériel :

Les jeunes veilleront à respecter les locaux qui nous sont mis à disposition : chambres, sanitaires, locaux sportifs, salle de restauration et espaces extérieurs. Chacun sera responsable de ses affaires et devra faire en sorte de les ranger correctement. Si du matériel se retrouvait à être détérioré, un coup financier supplémentaire pourrait être appliqué.

Respect de l'environnement :

Lorsque nous visiterons un site extérieur (naturel, culturel, villages...), nous ferons bien attention à laisser le moins de traces possible de notre passage et de respecter les règles identifiées sur les lieux.

Mixité :

La mixité dans les chambres n'est pas autorisée. Pour préserver la pudeur et la santé de chacun, nous rappelons que les relations intimes sont une affaire privée et n'ont pas leur place dans un séjour qui se déroule sous la responsabilité des animateurs.

Signature du stagiaire :

Signature du responsable légal :

Activités :

- Handball
- Les activités de plage : activités sportives sur plage comme le beach handball, beach volley, beach flag
- Les activités nautiques : promenade guidée en canoë et sortie guidée paddle en mer par **KAYAKBALADE 35**
- Baignade à la piscine de bon-secours à Saint Malo
- Visite du patrimoine



Planning :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>Accueil</u> : 7h30 <u>Départ</u> : 8h00 Killian, Quentin, Valentin : TRAJET + PIQUE NIQUE	Petit Déjeuner 7h-8h15	Petit Déjeuner 7h-8h15	Petit Déjeuner 7h-8h15	Petit Déjeuner 7h-8h15
	Quentin, Lili : HAND : 10h-11h30	Lili, Valentin : HAND : 10h-11h30	Valentin, Killian, : HAND : 10h-11h30	Valentin, Killian, Quentin : Rangement + HAND : 10h-11h30
	REPAS 12h-13h	REPAS 12h-13h	REPAS 12h-13h	REPAS 12h-13h
Killian, Quentin, Valentin, Lili : Installation + règles de vie + handball : 14h-18h	Quentin, Valentin, Lili, Killian: Activités beach : 14h-18h	Killian, Lili, Valentin, Quentin : Activité nautique : 14h-18h	Killian, Quentin, Valentin, Lili : Piscine naturelle + visite de St Malo : 14h-18h	TRAJET : Valentin, Quentin, Killian <u>Retour</u> : 19h30
Diner 18h45-20h	Diner 18h45-20h	Diner 18h45-20h	Diner 18h45-20h	
Lili, Killian, Quentin : Veillée : 20h30	Killian, Valentin, Lili : Veillée : 20h30	Lili, Valentin, Quentin : Veillée : 20h30	Quentin, Killian, Valentin : Veillée : 20h30	
Valentin : <i>Responsable nuit</i>	Quentin : <i>Responsable nuit</i>	Killian : <i>Responsable nuit</i>	Lili : <i>Responsable nuit</i>	

ANNEXES :

Trousseau :

LISTE	NOMBRE CONSEILLE
Vêtement de pluie (imperméable)	1
T-shirts	5
Sous-vêtements	10
Pantalon ou Jean	2
Shorts	3
Tenue de Handball (Short, Maillot, Chaussettes)	5
Survêtements	3
Maillot de sport	4
Paires de Chaussettes	5
Sweat ou Pull	3
Blouson	1
Basket de sport Intérieur	1 paire
Basket de sport Extérieur	1 paire
Tongs ou Claquettes	1 paire
Chapeau ou Casquette	1
Lunettes de soleil	1
Crème solaire	1
Nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice, gel douche, shampoing, gant de toilette ...)	1
Serviette de bain	1
Serviette de plage	1
Maillot de bain	2
Gourde	1
Sac pour linge sale	1
Sac à dos	1



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE TEST « PASS-NAUTIQUE »
PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS)
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - BEES option voile
 - BEES option surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique



ATTESTATION DE TEST « PASS-NAUTIQUE »

*Le test Pass-nautique peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité.
Il peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité selon l'activité concernée*

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

Signature :

Cachet de l'établissement :

*** Tests admis en équivalence :**

- **L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité**

Arrêté du 28/02/2022

Article A 322-3-3 du Code du sport

- **Le Sauv'Nage (amené à disparaître au profit de l'attestation du Savoir Nager en Sécurité)**

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Polomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	VARICELLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ANGINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OTITE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	OREILLONS oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS
